**République française - Liberté - Egalité - Fraternité**

- - -

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérain - 93698 Pantin Cedex**

- - -

# Arrêté du Président

**N° 2020-39**
MB/NG
**OBJET** : Ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'assistant territorial socio-éducatif, session 2020

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadre d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale.
Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès au corps et cadres d'emplois de la fonction publiques,
Vu le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu l'arrêté n°2018-359 du 06 novembre 2018, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,
Vu l'arrêté n°2019-180 du14 août 2019, donnant respectivement délégation de signature à Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Xavier BASTARD, Directeur Général Adjoint, secrétaire général,
Vu la convention relative à la co-organisation des concours et des examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,
Considérant les besoins exprimés par les collectivités ou les établissements d'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1** : Le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France organise, au titre de l'année 2020, pour le compte des centres de gestion de la région Ile de France, le concours d'assistant socio-éducatif territorial, dans les spécialités «**Conseil en économie sociale et familiale**» et «**Education spécialisée**». Ce concours est ouvert à compter du **14 avril 2020,**

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion au plus tard le **20 mai 2020**.

**Article 3** : Pendant la période de retrait des dossiers, du **14 avril au 20 mai 2020**, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet www.cig929394.fr. Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au centre de gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme une inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au **28 mai 2020**.

**Article 5** : Pour les spécialités «Conseil en économie sociale et familiale» et «Education spécialisée», l'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le **1er octobre 2020** au CIG petite couronne – 1 rue Lucienne Gérain 93698 PANTIN Cedex et si nécessaire dans un lieu précisé ultérieurement.

**Article 6** : L'épreuve d'admission, qui consiste en un entretien avec le jury, se déroulera **à compter** du 30 novembre 2020, dans les locaux du CIG de la Petite Couronne, 1 rue Lucienne Gérain à PANTIN (93698).

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20200217-2020-39-AR
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020

**Article 7** : Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates des épreuves orales d'admission.

**Article 8** : Le nombre de postes ouverts au concours est fixé à **130** répartis comme suit :

| Spécialité | Nombre de postes |
|---|---|
| Conseil en économie sociale et familiale | **10** |
| Education spécialisée | **120** |
| TOTAL | **130** |

**Article 9** : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est communicable à toute personne en faisant la demande.

**Article 10** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres de gestion de la région Ile-de-France, du C.N.F.P.T. 1ère couronne et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 17 février 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Secrétaire général

Xavier BASTARD

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20200217-2020-39-AR
Date de télétransmission : 18/02/2020
Date de réception préfecture : 18/02/2020